

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 19 DÉCEMBRE 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sise au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent le Directeur général et greffier Sylvain Hubert, la Trésorière Louise Carpentier ainsi qu'environ 11 personnes dans l'assistance.

Est cependant absent le conseiller Mathieu Caron

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

**2019-12-525 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU
JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire portant uniquement sur le budget soit le suivant :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Message du Maire
- 4- Adoption des prévisions budgétaires 2020
- 5- Adoption du règlement no. 202-2019 fixant pour l'exercice financier 2020 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux
- 6- Compensation et tenant lieu de taxes
- 7- Affectations pour diminuer la tarification et taxe foncière 2020
- 8- Adoption du programme triennal des immobilisations
- 9- Certificat de disponibilité
- 10- Période de questions
- 11- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire procède à la lecture de son message.

**2019-12-526 ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2020**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

Que ce Conseil adopte les prévisions budgétaires 2020 présentées pour un montant des revenus de 7 154 963 \$, des charges pour 7 544 308 \$ et des conciliations à des fins fiscales pour 389 345 \$, à savoir :

REVENUS	BUDGET 2020
Taxes foncières générales	2 872 583
Taxe Sûreté du Québec	408 524
Taxe MRC	451 399
Taxes spéciales règlements d'emprunt	136 423
Eau opération	143 799
Égout opération	45 264
Tarifification administration – urbanisme	246 838
Matières résiduelles (déchets)	480 766
Collecte sélective – Recyclage	134 681
Bacs roulants ordures	3 217
Bacs roulants recyclage	2 613
Vidange bassin eaux usées	4 600
Dettes secteur eau potable	40 660
Dettes secteur eaux usées	29 790
Régie aéroport de Maniwaki H-G	33 870
Loisirs et culture	379 267
Compensation roulettes	11 375
Boues septiques MRC + vidanges	196 312
Boues septiques urgences	10 000
Plaques de numéros civiques	1 000
Centre d'urgence 9-1-1	16 400
Gouvernement du Québec (écoles, santé et services sociaux, CPE)	63 404
Gouvernement du Canada (Bureau poste)	865
Paiement tenant lieu de taxes et terres publiques	31 066
Transferts de droit, Transferts ententes partage de frais	827 900
Services rendus aux organismes municipaux	16 727
Autres services rendus	255 330
Permis, droits de mutation, droits carrières sablières	162 740
Amendes et pénalités	5 000
Intérêts	140 200
Autres revenus	2 350
TOTAL	7 154 963
CHARGES	
ADMINISTRATION	
Conseil	234 217
Application de la Loi et élection	356 762
Gestion financière et administrative	462 009
Évaluation	111 759
Gestion du personnel	133 397
Autres	40 582
Sous-total	1 338 726
SÉCURITÉ PUBLIQUE	

Police, Centre 9-1-1 & MRC	424 924
Sécurité incendie	374 462
Sécurité civile	3 184
Autres – brigadier, préposé aux animaux	13 599
Sous-total	816 169
TRANSPORT	
Voirie municipale	1 315 521
Enlèvement de la neige	1 232 077
Éclairage des rues	26 742
Circulation, plaques numéros civiques – transport collectif – RIAM aéroport	68 047
Sous-total	2 642 387
HYGIÈNE DU MILIEU	
Approvisionnement / traitement de l'eau potable (usine)	275 460
Réseaux de distribution de l'eau potable	144 018
Quote-part MRC – boues, contrat, péréquation, transp. (site Kazabazua)	100 041
Traitement des eaux usées (station pompage-bassin)	224 205
Réseaux d'égouts	49 730
Matières résiduelles, cueillette des déchets, élimination, cueillette des matières secondaires, recyclage, élimination des matériaux secs et plan de gestion	628 914
Cours d'eau	4 204
Protection de l'environnement (MRC, Fonds vert, autres)	2 000
Autres – vidanges fosses septiques	126 787
Sous-total	1 555 359
LOGEMENT SOCIAL	
Participation O.M.H.	5 000
Sous-total	5 000
AUTRES – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
Quote-part MRC, Clinique Santé et fonctionnement, ROSBL et MADA	70 777
Sous-total	70 777
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVEL.	
Aménagement, urbanisme et zonage	281 909
Industries et commerces	13 068
Promotion touristique, ensemencement des lacs & embellissement	49 482
Revitalisation, subvention peinture, horticulture	6 644
Sous-total	351 103
LOISIRS ET CULTURE	
Service des loisirs	171 869
Centre communautaire	55 082
Patinoires intérieures et extérieures – Aréna, etc.	98 687
Piscine (Quai)	29 061
Parcs et terrains de jeux	140 741
Parcs régionaux, signaleurs Lac Pémichangan	77 049
Bibliothèque	71 530
Autres – MRC (Maison Culture), dons aux organismes	13 256
Sous-total	657 635
FRAIS DE FINANCEMENT	
Intérêts dette à long terme et autres frais	83 652
Frais de financement	23 500
Sous-total	107 152

TOTAL CHARGES	7 544 308
----------------------	------------------

CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES	
Amortissement	-775 645
Prêt, financement, remboursement de la dette à L.T.	432 337
Activités d'investissement	100 480
Excédent (déficit) fonc. non affecté	-15 196
Excédent de fonctionnement affecté	-71 321
Réserves financières et fonds réservés	
Montants à pourvoir dans le futur	
Financement vidange bassin	-60 000
TOTAL DES CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES	-389 345

D'autoriser la publication d'un document explicatif du budget 2020 dans une édition du journal Le Choix.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2019-12-527 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 202-2019
- BUDGET 2020**

CONSIDÉRANT que le règlement no. 202-2019 fixant pour l'exercice financier 2020 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du 9 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment publié le 10 décembre 2019 conformément à la loi et à notre règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que ce conseil adopte le règlement 202-219 tel que déposé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2019-12-528 COMPENSATION TENANT LIEU DE
TAXES**

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que pour l'exercice financier 2020 une somme estimée à 64 269 \$ représentant 100% du total des sommes allouées en compensation tenant lieu de taxes des immeubles des réseaux du Gouvernement ainsi que la compensation des services municipaux des postes sera appliquée directement au mode de tarification de la compensation pour le service d'aqueduc du secteur de l'ex Village de Gracefield afin de diminuer la tarification pour ledit service d'aqueduc pour l'année.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2019-12-529 AFFECTATIONS POUR DIMINUER LA
TARIFICATION ET TAXE FONCIÈRE 2020**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

De procéder aux affectations suivantes :

D'approprier le montant estimé de 9 811 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté au dossier des vidanges septiques (poste 59 13113 000) afin de diminuer la tarification 2020 relatif au coût d'opération des vidanges des boues septiques ;

D'approprier le montant estimé de 946 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt de l'eau potable numéro 12-2003 (poste 59 13121 000) afin de diminuer la tarification 2020 pour le service de la dette dudit règlement d'emprunt de l'eau potable ;

D'approprier le montant de 4 070 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté au dossier d'opération des eaux usées (bassin) et réseau d'égouts (poste 59 13120 000) afin de rencontrer en 2020 une partie de la dépense de fonctionnement reliée à la vidange du bassin des eaux usées de l'ex municipalité du Village de Gracefield ;

D'approprier le montant estimé de 24 241 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du dossier de l'exploitation de l'eau potable (poste 59 13114 000) afin de rencontrer, en 2020, une partie de la dépense de fonctionnement reliée à la vidange du bassin des eaux usées de l'ex municipalité du Village de Gracefield ;

D'approprier le montant estimé de 14 767 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du dossier de l'eau potable (poste 59 13119 000) afin de rencontrer, en 2020, une partie de la dépense de fonctionnement reliée à la vidange du bassin des eaux usées de l'ex municipalité du Village de Gracefield ;

D'approprier le montant estimé de 15 196 \$ à même l'excédent de fonctionnement non-affecté (poste 59 11000 000) afin de rencontrer, en 2020, une partie de la dépense de fonctionnement reliée à la vidange du bassin des eaux usées de l'ex municipalité du Village de Gracefield. Ce montant provient de 20% du résiduel de la subvention de la TECQ (2014-2018) versus le déficit de l'année 2018 et ce, en raison des normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec ;

D'approprier le montant de 1 737 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt de la salle de conseil commune avec la MRC (poste 59 13140 000) afin de diminuer la tarification 2020 pour le service de la dette de ladite salle de conseil (règlement numéro 141-2016) ;

D'approprier le montant estimé de 15 749,44 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du dossier des plans et règlements d'urbanisme (poste 59 13129 000) afin de diminuer la tarification 2020 pour le service d'urbanisme et règlements d'urbanisme.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2019-12-530 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation de la Ville de Gracefield pour les années 2020, 2021 et 2022, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes comme si au long reproduit.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Trésorière, conformément à la Loi, certifie que la ville dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses prévues au budget 2020.

Louise Carpentier

Période de questions :

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

2019-12-531 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 55.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire

Le Directeur général et
greffier

Réal Rochon

Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas averti le directeur général et greffier et notaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Réal Rochon
Maire